



**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION  
LOT 5 -TERRASSEMENT-**

**Relance de la procédure  
suite à déclaration sans suite pour motif d'intérêt général**

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Travaux de réfection, sécurisation de toitures et  
déploiement de centrales photovoltaïques au lycée  
Bréhoulou à Fouesnant (29)**

---














Date et heure limites de réception des offres :

**31 juillet 2026 à 12:00**

**Visite sur site obligatoire  
(cf article 6.2 du RC)**

**Région Bretagne  
Direction de l'Immobilier  
283 avenue du Général Patton  
CS 211 01  
35711 RENNES CEDEX 7**

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Travaux de réfection, sécurisation de toitures et déploiement de centrales photovoltaïques au lycée Bréhoulou à Fouesnant (29)
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	5 -relance du lot 5 uniquement
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Avec
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Cf calendrier d'exécution pour le délai propre au lot
	<b>Négociation</b>	Avec
	<b>Visite sur site</b>	Visite obligatoire

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires .....	5
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement .....	5
2.3 - Variantes .....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre .....	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	6
3.3 - Contrôle technique .....	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	6
4 - Conditions relatives au contrat .....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
5 - Contenu du dossier de consultation .....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	7
6.1 - Documents à produire .....	7
6.2 - Visites sur site .....	9
6.3 - Questionnaire égalité femmes-hommes .....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	9
7.1 - Transmission électronique .....	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	11
8 - Examen des candidatures et des offres .....	11
8.1 - Sélection des candidatures .....	11
8.2 - Attribution des marchés .....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	12
9 - Renseignements complémentaires .....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	12
9.2 - Procédures de recours.....	13

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la relance du lot 5 compris dans une opération de travaux de réfection, sécurisation de toitures et déploiement de centrales photovoltaïques au lycée Bréhoulou à Fouesnant (29)

Les bâtiments impactés sont les bâtiments A (Administration) et B (Restauration/Infirmierie) avec des travaux détaillés plus amplement dans le CCTP. Les bâtiments concernés sont classés en ERP de 4ème catégorie de type R.

Les travaux seront réalisés **en site occupé**.

Lieu(x) d'exécution :  
Lycée Bréhoulou  
Chemin de Kernoac'h  
29170 Fouesnant

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. La procédure a fait l'objet d'une relance suite à déclaration sans suite pour motif d'intérêt général.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de l'opération

Les prestations sont réparties en 5 Lot(s), **seul le lot 5 est concerné par cette consultation.**

Lot(s)	Désignation
01	GROS OEUVRE
02	ETANCHEITE
03	PLOMBERIE VENTILATION
04	ELECTRICITE-PHOTOVOLTAIQUE
<b>05</b>	<b>TERRASSEMENT-VRD</b>

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est pour l'ensemble de l'opération :

Code principal	Description
45261900-3	Réparation et entretien de toiture
45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires

Pour le lot 5:

<b>05</b>	<b>45112000-5</b>	<b>Travaux de fouille et de terrassement</b>
-----------	-------------------	--

## 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché.

Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Néanmoins, en cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme recommandée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Pour rappel, un groupement conjoint avec mandataire solidaire implique que l'un des prestataires membres du groupement soit désigné comme mandataire solidaire, représentant l'ensemble des membres vis à vis du pouvoir adjudicateur, et chargé de coordonner les prestations des membres du groupement.

Les informations concernant le mandataire ainsi que le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagent à exécuter, figureront dans l'offre, voire dans l'acte d'engagement contractualisé en fin de procédure.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental et social dont le détail est indiqué dans les pièces de la consultation.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

IPH INGENIERIE  
3 SQUARE DU CHENE GERMAIN  
35510 CESSON SEVIGNE

Les missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage sont DIA / APS / APD / PRO / DQE/ ACT / VISA / DET / AOR.

### **3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier**

Cette mission est assurée par le maître d'ouvrage.

### **3.3 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

DEKRA Industrial SAS  
241 rue du Général Paulet  
29200 BREST CEDEX 62845

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :  
F, GTB, Th, PV, PS, SEI, LE, LP, L, Av, ELEVIEMO

### **3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

APAVE INFRASTRUCTURES  
12 Allée Claude Dervernn  
29000 Quimper

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable via le site internet de la Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/region/notre-fonctionnement/achat-public/> - Rubrique "Un processus d'achat totalement dématérialisé - Nos avis d'appel public à la concurrence".

Les candidats seront alors redirigés vers le site "<https://marches.megalix.bretagne.bzh/entreprise>" qui référence les annonces de marchés publics de la Région Bretagne.

Conseil aux candidats : le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance

électronique afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

Le DCE contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation
- L'annexe Questionnaire Egalité femme-homme
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, commun et propre à chacun des lots
- Le DAAT
- La doctrine régionale
- Les plans
- Le Rapport Initial du Contrôleur Technique (RICT),
- Le Rapport photo Lycée BREHOULOU
- Le Plan Général de Coordination (PGC)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cadre du mémoire à renseigner justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- L'attestation de visite

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois".

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la commande publique, "les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit."

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** (entreprise, co-traitant et sous-traitant) telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant **la situation juridique** de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Désignation du mandataire par la remise d'un DC1 (ou document équivalent) renseigné par le mandataire et les co-traitants délégrant pouvoir au mandataire	Non

Renseignements concernant la **capacité économique et financière** de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) ou document équivalent.	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
certification en lien avec les prestations ou équivalent.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le cadre de mémoire renseigné justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat accompagné <b>d'un PRESOSSED, d'un planning détaillé et CV demandés</b>	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat plus particulièrement en appui en cas d'équivalence et pour les prestations essentielles	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) renseigné (préconisé au moins en format tableur)	Non
Un devis détaillé	Non
L'attestation de visite	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### **6.2 - Visite sur site obligatoire**

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Si l'entreprise a déjà procédé à une visite sur la consultation initiale, elle transmettra un certificat de visite dans son offre.

Les conditions de visites sont les suivantes :

**Elles sont prévues les 15 et 22 juillet à 10h.**

Les visites seront assurées par le maître d'oeuvre, IPH Ingénierie. Il conviendra de prendre contact en amont avec Monsieur Mickaël STRULLU, soit par courriel à l'adresse [rennes@iph-bet.fr](mailto:rennes@iph-bet.fr), soit par téléphone au 02 99 12 16 16.

### **6.3 - Questionnaire égalité femmes-hommes**

Les candidats sont avertis dès à présent qu'il sera demandé au(x) titulaire(s) de chaque contrat de compléter le questionnaire annexé au présent règlement de consultation qui deviendra une annexe de l'acte d'engagement. Ce document sera uniquement rempli à titre indicatif afin de permettre à la collectivité d'apprécier la volonté et le niveau de maturité des opérateurs économiques de garantir et d'engager concrètement des actions en matière de promotion d'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

## **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

**La remise des offres par voie électronique est obligatoire (la remise des offres par voie papier n'est pas autorisée).** Le candidat devra déposer sa candidature et son offre exclusivement sur le profil acheteur (plateforme <https://www.megalis.bretagne.bzh>), avant la date et l'heure limite de remise des offres (se référer à la page de garde du présent règlement de la consultation).

### **7.1 - Transmission électronique**

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

#### MODALITÉS RELATIVES A LA SIGNATURE DE L'OFFRE

Conformément aux nouvelles règles en vigueur, la signature des offres n'est plus requise au stade du dépôt des plis, mais uniquement au moment de l'attribution du marché. **La Région Bretagne impose la signature électronique de l'acte d'engagement qui matérialisera l'engagement.** Les candidats doivent donc impérativement s'équiper d'un certificat électronique, procédé d'identification fiable, répondant aux obligations applicables en la matière.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le candidat dans le cadre de la consultation et il doit être valide à la date de signature du contrat (voir arrêté du 12 avril 2018).

**Outils de signature et formats autorisés au stade de l'attribution** : la réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

**Cas 1 : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature du profil d'acheteur (AtexoSign)**

-> **Aucun justificatif à fournir**

Le profil d'acheteur intègre un outil de signature électronique, qui permet la signature aux 3 formats réglementaires (PAdES, XAdES ou CAdES). Le format PAdES est, dans ce cadre, préconisé. Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

**Cas 2 : le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré au profil d'acheteur**

-> **Différents justificatifs à fournir**

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature PAdES ou XAdES.
- Permettre la vérification, en transmettant les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

**Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :**

- Indication de l'outil de signature utilisé : nom de l'outil, éditeur, description succincte (ex : site Internet de présentation).
- Indication de l'outil de vérification de signature correspondant, devant être accessible par l'acheteur public.
- Lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même.
- Notice d'utilisation en langue française.
- Présentation d'installation : type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.
- Procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site, etc.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires, en langue française.

**Copie de sauvegarde**

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Région Bretagne  
283 avenue du Général Patton  
CS 211 01  
35711 RENNES CEDEX 7

**Conseil aux candidats**

*L'heure précise et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception. Tout dépôt hors-délai sera éliminé.*

La Région Bretagne encourage donc fortement les opérateurs économiques :

- à tester leurs connexions bien avant l'heure limite de télétransmission (un outil est disponible sur Mégalis Bretagne) ;

- en cas d'envoi multiples, pensez à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation ;
- Conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique, il est rappelé aux candidats que l'offre doit être transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ;
- à contacter le support technique de Megalis Bretagne pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier non autorisée**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Conformément aux articles R.2144-3 et R.2161-4 du CCP, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

## **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse, ni substantielle.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations à partir de la DPGF renseignée	40.0
2-Valeur technique sur la base du cadre de mémoire technique renseigné et pièces en appui	40.0
<i>2.1-Qualité et Pertinence des moyens dédiés humains et matériels décrits dans le mémoire technique</i>	5.0
<i>2.2-Qualité et Pertinence des garanties apportées pour respecter des délais avec notamment en appui un planning détaillé jour/ hommes/moyens dédiés</i>	5.0
<i>2.3-Pertinence de la méthodologie et de l'organisation dans la préparation, l'exécution et la réception des prestations au regard des contraintes et objectifs du marché.</i>	15.0
<i>2.4-Performance technique des matériaux et équipements notamment en termes de solidité, durabilité, maintenance, entretien, durée de garantie particulière, qualité des matériaux et matériels proposés au vu des éléments figurant dans le cadre de mémoire technique et des fiches techniques</i>	15.0
3-Performance en termes de développement durable environnemental dans le cadre des mesures prises par l'entreprise pour la réalisation de ce marché ( <i>notamment gestion des déchets, déplacements des équipes, approvisionnement des matériaux, réemploi, recyclage, etc.cf cadre de mémoire du DCE</i> ), sur la base du cadre de mémoire technique et de développement durable renseigné et pièces demandées en appui	20.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Négociation - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés au regard des critères d'attribution, avec si besoin des phases successives. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai pour les travaux la nécessitant.

Il devra également transmettre l'acte d'engagement renseigné et signé électroniquement (mode PADES préconisé) accompagné du pouvoir du signataire si besoin, ainsi que l'annexe renseignée questionnaire femmes hommes.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalix.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte  
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Rennes  
Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte  
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28  
Télécopie : 02 99 63 56 84  
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr  
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Pays de la Loire

22 mail Pablo PICASSO - BP 24209 - 44042 NANTES cedex 1  
02 53 46 79 00  
[pays-de-la-loire@dreets.gouv.fr](mailto:pays-de-la-loire@dreets.gouv.fr)